



**RAPPORT DES REPRESENTANTS  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM ENERGIE**

*Réalisé en application de l'article alinéa 8 de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983, et de l'article L 1524-5 du Code Général des collectivités territoriales.*

## **Présentation des représentants de Troyes Champagne Métropole**

---

L'article L 1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des sociétés publiques locales (SPL). Troyes Champagne Métropole est actionnaire de la SEM ENERGIE.

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné ses représentants : Olivier GIRARDIN, Nicolas HONORÉ, Philippe GUNDALL. Olivier DUQUESNOY est venu rejoindre les représentants à la suite de la délibération du 17 décembre 2021.

Pour mémoire, Troyes Champagne Métropole dispose de 4 525 actions au sein de cette société d'économie mixte soit 32,09 % du capital.

L'actionnariat de la SEM ENERGIE se caractérise par une mixité public / privé :

- Ville de Troyes (32,36%)
- Troyes Champagne Métropole (32,09%)
- Département de l'Aube (16,90%)
- Caisse des Dépôts et Consignations (18,64 %)
- Caisse d'Épargne Grand Est Europe (0,01%) et personnes physiques (0,01%).

Troyes Champagne Métropole est autorité gestionnaire de deux réseaux de chauffage urbain de la Chapelle-Saint-Luc/ Les Noës-près-Troyes et de Troyes/Rosières-près-Troyes.

Nous avons l'honneur de soumettre au conseil communautaire, le rapport sur l'activité de la SEM ENERGIE pour la saison 2020-2021.

**Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Nicolas HONORÉ, Philippe GUNDALL**

---

## 1. Bilan d'Activités au cours de l'exercice

---

Les activités de la société au cours de l'exercice ont été :

- l'exploitation du réseau de chaleur des Chartreux dans le cadre d'une Délégation de Service Public conclu par Troyes Champagne Métropole ;
- l'exploitation de la chaufferie biomasse à Rosières près Troyes considéré comme un bien propre de la SEM énergie ;
- l'exploitation de 2 sites photovoltaïques ;
- la gestion administrative et financière de 3 S.A.S. dans lesquelles SEM Energie a pris des participations.

### 1.1 Contrat de DSP pour l'exploitation du réseau des Chartreux

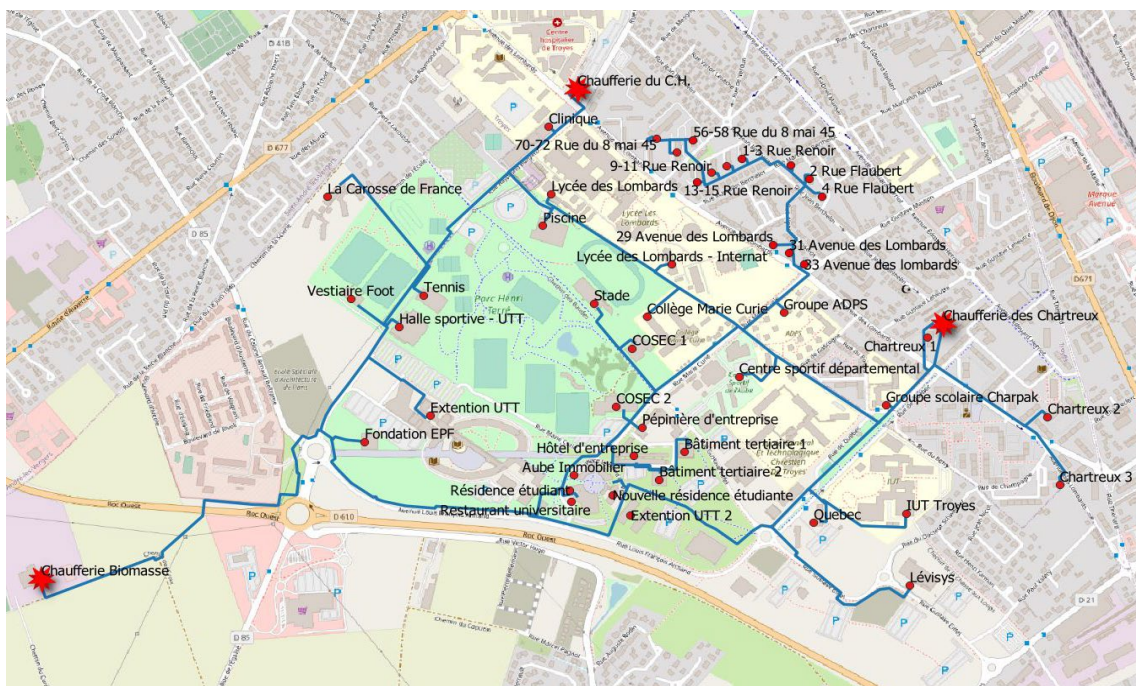
Le contrat de DSP pour l'exploitation du réseau des Chartreux a été signé avec l'autorité délégante Troyes Champagne Métropole le 24 juin 2016 pour une durée de 6 ans. Il a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et prendra fin le 30 juin 2022. Troyes Champagne Métropole a fait savoir à la SEM Energie son intention d'une reprise en régie de l'exploitation dudit réseau de chaleur.

Au cours de l'exercice **49 296** MWh ont été vendus en sous-stations, en augmentation de **24%** par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par :

- Le raccordement en cours d'exercice de 4 nouvelles sous-stations :
  - o le bâtiment ellipse de l'UTT (puissance : 1800 kW),
  - o le lycée Chrestien de Troyes (puissance : 1280 kW),
  - o l'ESTP (puissance : 200 kW),
  - o l'INSPE (puissance : 600 kW) ;
- Une période de fermeture des établissements scolaires lors de la période de confinement liée à la crise sanitaire du covid19 (piscine, établissements scolaires...) moins longue que l'année précédente ;
- La rigueur climatique qui a été plus froide que la saison précédente (2520 DJU (Degrés Jours Unifiés) en 2020/2021 contre 2189 DJU en 2019/2020).

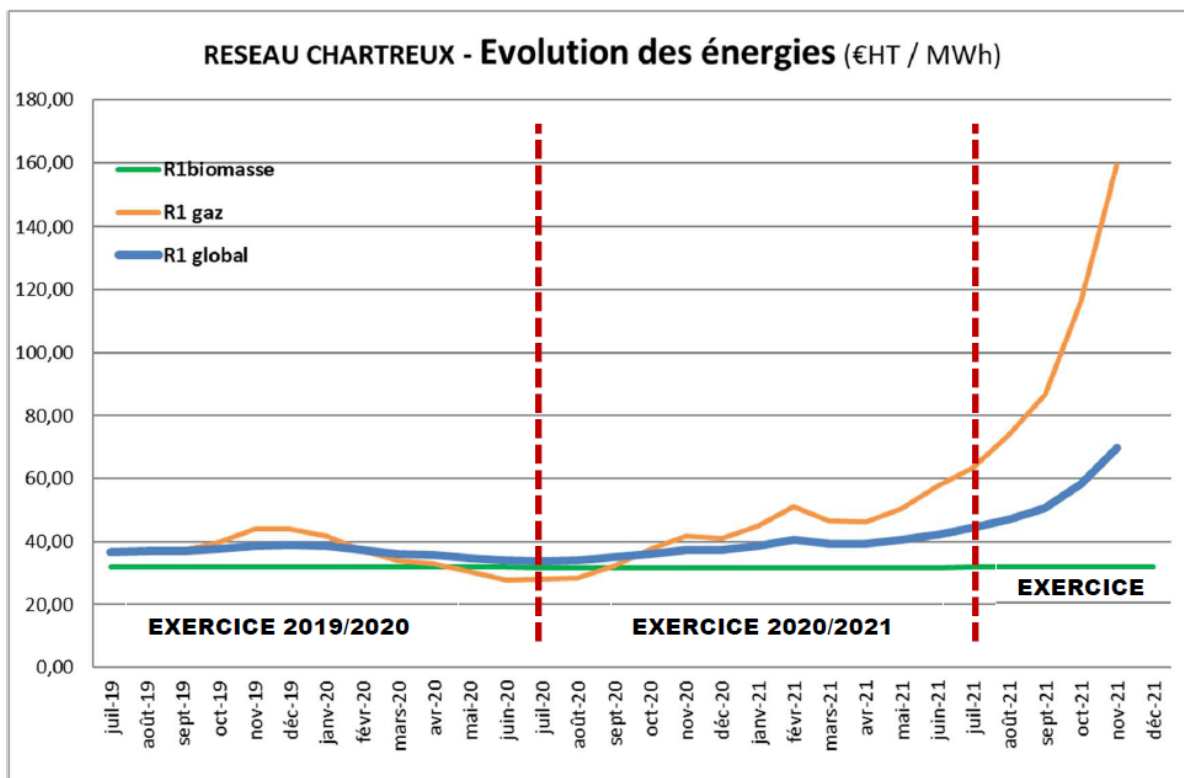
Les nouveaux raccordements ont permis d'augmenter la puissance souscrite de 10% et de proposer conformément au contrat de DSP, à l'ensemble des abonnés une baisse du tarif sur la part abonnement de leurs factures de l'ordre de 7%.



Périmètre du réseau

Le tarif de l'exercice s'établit en cout moyen à **73,3 € HT/MWh**, en baisse de 9% par rapport à l'exercice précédent.

Néanmoins, le cout du gaz connait une augmentation depuis septembre 2020, et une réelle explosion depuis le printemps 2021. La part majoritaire d'énergie issue de la chaufferie biomasse permet de limiter l'impact de cette hausse sur la facture de l'abonné.



## 1.2 Exploitation d'une chaufferie biomasse bois et paille

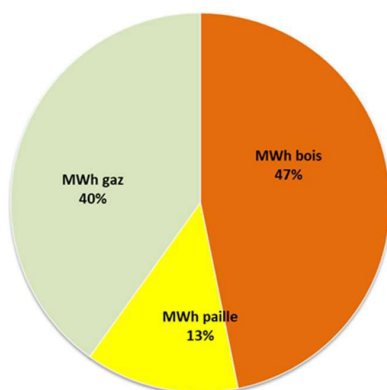
La SEM Energie est propriétaire d'une chaufferie bois / paille construite sur la commune de Rosières près Troyes d'une puissance de 8 MW. Cette chaufferie est raccordée depuis 2013 au réseau de chaleur des Chartreux qui profite depuis cette date d'un apport en Energie Renouvelable qui permet à ces abonnés de bénéficier d'un taux de TVA réduite.

La saison 2020/2021 correspond à la 8<sup>e</sup> saison de chauffe.

### Consommation des combustibles biomasses :

<b>Bois :</b> L'approvisionnement est à 100% de plaquettes d'origine forestières (Bois de Peupleraies, Branches d'élagage, Déballés de scierie) et est conforme aux prescriptions de l'ADEME.	<b>9320 tonnes</b> Humidité moyenne 36.3 % Nombre de livraisons : 346
<b>Paille :</b> La paille d'orge ou de blé est livrée en bottes rectangulaires. Le poids moyen d'une botte est de 420 kg.	<b>2131 tonnes</b> Humidité moyenne 10.3 % Nombre de livraisons : 116 Nombre de bottes livrées : 5104

Bouquet énergétique  
saison 2020/2021



La chaufferie biomasse a produit **33 140 MWh d'Energie Renouvelable** distribués sur le réseau des Chartreux, ce qui représente un **taux de couverture de 60%**.

Il est à noter qu'avec le développement du réseau (réalisé et à venir), le taux d'EnR sera amené à diminuer.

## 1.3 Exploitation de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public, la Commune de Creney près Troyes et l'institut Chanteloup à Ste Savine ont confié à la SEM Energie l'exploitation de panneaux photovoltaïques installés en toiture des bâtiments de l'école primaire et de la médiathèque pour Creney et de l'institut Chanteloup.

L'électricité produite à partir de l'énergie du soleil est revendue à EDF dans le cadre de contrats d'obligation d'achat pour une durée de 20 ans.

	<b>Ecole et médiathèque de Creney près Troyes</b>	<b>Institut Chanteloup à Ste Savine</b>
Date de mise en service	février 2010	août 2011
Puissance de l'installation Surface des panneaux	26 kWc 419 m <sup>2</sup>	68 kWc 929 m <sup>2</sup>
Production de l'exercice Chiffre d'affaires	23 121 kWh 15 363 € HT	62 556 kWh 37 451 € HT

#### **1.4 Gestion administrative, comptable et financière de S.A.S. dans lesquelles la SEM Energie détient des participations**

- **S.A.S. SELYA** : SEM Energie est actionnaire à hauteur de 51 % de la société Selya, S.A.S. au capital de 40 000 euros.  
SELYA exploite depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le réseau de chauffage urbain de La Chapelle St Luc / Les Noës Près Troyes, dans la cadre d'un contrat de Délégation de Service Public confié par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole. Cette DSP a pris fin le 3 janvier 2022 à la suite de la résiliation du contrat pour motif d'intérêt général.
- **S.A.S. LHUITRE ENERGIES** : SEM Energie est actionnaire à hauteur de 23,33 % de la société Lhuitre Energies, S.A.S. au capital de 37 000 euros, et dont l'activité est l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance de 12 MW dans le nord du Département de l'Aube. Les 6 éoliennes ont été mises en service en janvier 2010.
- **S.A.S. LASSICOURT ENERGIES** : SEM Energie est actionnaire à hauteur de 17 % de la société Lassicourt Energies, S.A.S. au capital de 1000 euros, et dont l'activité est l'exploitation d'un parc photovoltaïque situé sur l'aérodrome de Brienne le Château d'une puissance de 17 MWC. Il est composé de 39 060 panneaux qui produisent 22 000 MWh d'électricité, soit la consommation annuelle de 7800 foyers de 4 personnes.

La gestion de ces 3 SAS est assurée dans le cadre de conventions.

#### **1.5 Personnel et travaux confiés à des entreprises extérieures**

L'effectif de la SEM Energie est de trois salariés : une Assistante de Direction, un Ingénieur en projets énergies renouvelables jusque fin juillet 2021 et un Directeur.

La SEM Energie a confié l'exploitation de la chaufferie biomasse à la société DALKIA.

## 2. Présentation des résultats

---

### 2.1 Compte de résultat

Le compte de résultat arrêté au 30 juin 2021 est le suivant :

Compte de résultat	2020/2021
<b>Produits d'exploitation</b>	
Vente de marchandises	2 854 624
Vente de biens et services	2 667 286
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>5 521 910</b>
Reprises sur provisions, et produits divers	4
Transfert de charges d'exploitation	
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>5 521 914</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	
Achats de marchandises	1 833 842
Achats quotas de CO2	220 571
Achats de matières premières	775 405
Sous-traitance	1 447 344
Autres achats et charges externes	181 883
Impôts taxes versements assimilés	416 249
Salaires et charges sociales	196 163
Dotations aux amortissements et provisions	296 464
Autres charges d'exploitation	7
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>5 367 928</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>153 986</b>
<b>Produits financiers</b>	299 110
<b>Charges financières</b>	166 020
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>133 090</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>287 076</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	106 058
<b>Charges exceptionnelles</b>	20 591
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>105 468</b>
Impôt sur les sociétés	39 564
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	5 947 082
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	5 594 102
<b>RESULTAT</b>	<b>352 980</b>

Le résultat financier est de **133 090 €**, il résulte de :

- produits financiers correspondant à : des distributions de dividendes par la SAS Selya et la SAS Lhuitre Energies, d'intérêts des comptes courants (SAS LASSICOURT), d'intérêts perçus dans le cadre de la vente de terrains et une rémunération de la trésorerie en compte à terme ;
- charges financières correspondant aux intérêts des emprunts.

Le résultat exceptionnel est de **105 468 €**. Il résulte de :

- produits exceptionnels pour 126 058 € correspondant à : la quote-part annuelle de subventions d'investissement et aux travaux de dévoiement du réseau des Chartreux refacturés à la Ville de TROYES pour le COSEC 1 ;

- charges exceptionnelles pour 20 591 € correspondant à : des travaux de dévoiement du réseau des Chartreux et une dotation d'amortissement exceptionnel.

## 2.2 Etat des emprunts

L'état des emprunts est le suivant :

EMPRUNTS	Etablissement	Dates	Montant de l'emprunt / taux	Rembts antérieurs	Rembt de l'exercice	Capital restant
Creney Photovoltaïque	Crédit Coopératif	2010 --> 2028	186 000 € 4,60%	84 405	10 762	90 833
Terrain biomasse	CIC	2011 --> 2026	270 842 € 3,99%	145 999	19 395	105 448
PV Chanteloup	Crédit Agricole	2012 --> 2032	377 000 € 4,20%	109 195	18 027	249 778
Chaufferie biomasse	pool bancaire (*)	2013 --> 2032	4 141 000 € 4,95%	1 100 787	190 532	2 849 683
<b>TOTAL (€)</b>				<b>1 440 386</b>	<b>238 716</b>	<b>3 295 742</b>

(\*) Pool bancaire constitué de : OSEO (40 %), Crédit Agricole (30 %) et CIC (30 %).

Le solde des emprunts restant dû est de : **3 295 742 €.**

## 2.3 Bilan

ACTIF	
Immobilisations incorporelles	279 511
Immobilisations corporelles :	
Terrains - Constructions	2 342 347
Installations techniques, matériels	1 825 063
Autres immobilisations corporelles	4 863
Immobilisations financières	221 519
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 673 302</b>
Stock et en cours	1 872
Créances :	
Clients	417 392
Clients factures à établir	176 341
Créances fiscales et sociales	72 612
Groupe et associés	638 099
Débiteurs divers	63 590
Valeurs mobilières de placement	3 400 000
Disponibilités	2 804 085
Charges constatées d'avance	86 386
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 660 376</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>12 333 678</b>

PASSIF	
Capital	1 410 200
Réserves :	
Réserve légale	141 020
Autres réserves	4 642 631
Résultat de l'exercice	352 980
Subventions d'investissement	1 619 305
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 166 136</b>
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	3 311 125
Fournisseurs	187 278
Fournisseurs, factures non parvenues	282 686
Dettes fiscales et sociales	386 084
Autres dettes	369
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>4 167 542</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12 333 678</b>



### 3. Perspectives pour l'exercice 2021/2022

---

Pour le prochain exercice, les activités de la SEM Energie seront l'exploitation du réseau de chaleur des Chartreux jusqu'au terme du contrat de DSP le 30 juin 2022, de la chaufferie biomasse, de 2 sites photovoltaïques, la gestion administrative de la SAS Selya (jusqu'au 3 janvier 2022, terme de la DSP suite à résiliation), de la SAS Lhuitre Energies et de la SAS Lassicourt Energies et le suivi du développement de ses projets.

Le compte de résultat prévisionnel est le suivant :

Compte de résultat	prévisionnel 2021/2022
<b>Produits d'exploitation</b>	
Vente de marchandises	4 115 000
Vente de biens et services	2 630 000
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>6 745 000</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>6 745 000</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	
Achats de marchandises	2 774 000
Achats quotas de CO2	386 000
Achats de matières premières	817 000
Sous-traitance	1 475 000
Autres achats et charges externes	202 000
Impôts taxes versements assimilés	420 000
Salaires et charges sociales	178 000
Dotations aux amortissements	297 000
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>6 549 000</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>196 000</b>
<b>Produits financiers</b>	10 000
<b>Charges financières</b>	155 000
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-145 000</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>51 000</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	174 000
<b>Charges exceptionnelles</b>	67 000
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>107 000</b>
Impôt sur les sociétés	44 000
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 929 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 815 000</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>114 000</b>

#### **4. Engagements de la collectivité**

---

##### 4.1 Capital souscrit par les collectivités

Le capital social de la SEM Energie est de 1 410 200 €.

<b>Actionnaire</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>part</b>	<b>Capital souscrit (€)</b>
Ville de Troyes	4563	32,36%	456 300
Communauté d'agglomération de Troyes Champagne métropole	4525	32,09%	452 500
Département de l'Aube	2383	16,90%	238 300

##### 4.2 Garanties d'emprunts

Néant

##### 4.3 Avances

Néant

##### 4.4 Conventions

Néant

##### 4.5 Acquisitions et cessions immobilières

Néant

#### **5. Apports à la collectivité**

---

Néant

## **6. Exercice du mandat d'administrateur**

---

### **Le 9 juillet 2021, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis afin :**

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 novembre 2020 ;
- de se prononcer sur l'étude d'un plan d'évolution stratégique ;
- de se prononcer sur les projets en cours de la Société.

### **Le 24 novembre 2021, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis afin :**

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 juillet 2021 ;
- de prendre acte de la désignation du représentant du conseil départemental ;
- d'examiner et d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- d'examiner les perspectives pour l'exercice 2021/2022 ;
- de proposer l'affectation du résultat de l'exercice ;
- de se prononcer sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code du Commerce ;
- de préparer le rapport de gestion et le projet des résolutions ;
- de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ;
- de se prononcer sur les projets en cours de la Société ;
- de recevoir les informations sur les filiale et prises de participations de la Société.

### **Le 13 décembre 2021, les membres de l'Assemblée Générale se sont réunis afin :**

- de se prononcer sur :
  - le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi par le Conseil d'administration ;
  - le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
  - le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
  - le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code du Commerce, et d'approuver les dites conventions ;
- d'approuver les comptes annuels ;
- d'affecter le résultat de l'exercice ;
- de donner quitus aux administrateurs.

## **7. Contrôle mis en œuvre**

---

Il est signalé ici, que conformément à la réglementation en vigueur, tous les comptes annuels, délibérations prises, rapports du Commissaire aux Comptes, ont été régulièrement transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube.

## **ANNEXES**

---

- Liasse fiscale la Société

Fait à Troyes, le **30 JUIN 2022**

**Monsieur Olivier GIRARDIN**

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Monsieur Nicolas HONORÉ**

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive style with a prominent loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

**Monsieur Philippe GUNDALL**

A handwritten signature in black ink, characterized by a large, sweeping loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

**Monsieur Olivier DUQUESNOY**

A handwritten signature in black ink, consisting of a simple, elegant cursive stroke with a long horizontal tail.